

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT Loire-Atlantique
ARRONDISSEMENT NANTES
CANTON SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
7 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le lundi sept octobre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du premier octobre 2023, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. André NYAMSI-HENDJI

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Catherine LE TRIONNAIRE	donne procuration à	Mme Armelle CHABIRAND
Mme Linda PAYET	donne procuration à	Mme Anne-Sophie JUDALET
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX
M. Jean-Jacques DERRIEN	donne procuration à	M. Dominique FOLLUT
M. Thierry BOUTIN	donne procuration à	Mme Maryse PIVAUT

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

18. Soutien financier à l'UAHB pour la création de l'espace de vie sociale La FabRic

Madame DREYFUS rapporte :

Afin d'accompagner la mutation du Bourg, d'accueillir de nouveaux habitant·es et de mieux prendre en compte les besoins d'animation de quartier, la Ville d'Orvault et l'Union des Associations des Habitants de la Bugallière (UAHB) ont eu une **réflexion convergente de création d'une structure d'animation portée par un collectif d'habitant·es.**

I. HISTORIQUE

L'**accompagnement de la création de l'EVS** par l'UAHB s'est réalisé sur **deux ans (2022 à 2023)** via la mise à disposition de personnel (temps partiel du directeur et d'une animatrice) qui ont apporté leur savoir-faire reconnu dans l'animation socio-éducative. Le financement de cet accompagnement a été assuré par une **participation financière de l'UAHB sur ses fonds propres (30K€) et un cofinancement de la CAF (45K€).**

Un diagnostic de territoire et la concertation des habitant·es ont permis de **constituer un collectif d'habitant·es fin 2022.** Des animations collectives ont progressivement été mises en œuvre depuis 2022 notamment des animations culturelles (scènes musicales, événement astronomie etc.) et festives (animations socio-éducatives sur l'espace public, accueils café etc.) et des partenariats ont été noués avec des acteurs du quartier (association parents d'élèves etc.). L'implantation de l'EVS La FabRic dans le Bourg d'Orvault est aujourd'hui bien réelle et doit à l'avenir être consolidée.

II. EVOLUTION DU PROJET DE L'EVS

En 2024, outre la poursuite d'activités collectives et la réflexion sur le développement de nouvelles actions, le collectif d'habitants et l'UAHB ont engagé un dialogue pour **évoquer l'avenir de l'EVS et son portage juridique.** Il avait été initialement convenu que le collectif d'habitant·es se constituerait en association au plus tard en juin 2024 afin de porter définitivement l'EVS.

Le collectif d'habitant·es a néanmoins souhaité **une poursuite de l'accompagnement par l'UAHB** au regard des difficultés que le collectif anticipait : garantir le recrutement et l'investissement de bénévoles ; assurer la gestion d'un salarié (qui devait être recruté) ; développer des activités qui nécessitent une expertise métier importante ; assurer la logistique et le matériel nécessaire aux

activités etc. Il a ainsi été convenu entre le collectif d'habitant·es de la FabRic et l'UAHB :

- Le maintien du portage juridique de l'EVS par l'UAHB.
- La mutualisation des moyens humains de l'UAHB et de la FabRic afin de garantir le développement de l'EVS.
- L'intégration de membres du collectif d'habitant·es de la FabRic au sein du conseil d'administration de l'UAHB.

L'assemblée générale de l'UAHB du 19 juin a validé l'ensemble de ces éléments.

La CNAF et la CAF de Loire-Atlantique ont autorisé, à titre dérogatoire, **le maintien de l'agrément provisoire EVS La FabRic à l'UAHB pour cinq années supplémentaires (2025-2029).**

III. SOUTIEN FINANCIER

La Ville d'Orvault s'était engagée, en complément du financement de la CAF de Loire-Atlantique (23K€), à verser une **subvention de 15 000 € en 2024** pour le développement de l'EVS La FabRic. Ce versement devait s'établir en deux temps :

- Un premier versement de 7 500 € pour le fonctionnement de l'EVS pour le 1^{er} semestre. Ce versement, approuvé par le Conseil municipal en sa séance du 11 décembre 2023, a été réalisé au profit de l'UAHB, détenteur de l'agrément provisoire EVS.
- Un deuxième versement de 7 500 € pour le fonctionnement de l'EVS pour le 2nd semestre. Ce versement était destiné à l'association qui devait à terme être créée par le collectif d'habitant·es pour porter définitivement l'EVS.

Au regard de l'exposé ci-dessus qui confirme le portage juridique de l'agrément provisoire de l'EVS La FabRic pour les cinq prochaines années, **la deuxième tranche de la subvention 2024 (7 500 €) est à verser au profit de l'UAHB.**

DECISION

Sur proposition de la commission Cohésion Sociale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de fonctionnement de 7 500 € pour le 2nd semestre 2024 à l'Union des Associations des Habitants de la Bugallière (UAHB) au titre de l'accompagnement de la création d'un espace de vie sociale (la FabRic) au Bourg d'Orvault.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 8 octobre 2024

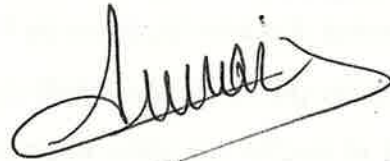
Pour le Maire
Le Directeur général



François BONNEAU



Le secrétaire de séance



Pierre ANNAIX

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 08 OCT. 2024

Et par publication le : 09 OCT. 2024